



## Grève pour les salaires ?

**Les salariés n'y  
gagneront rien... à part  
une perte de salaire...**

Le taux national de grévistes pour la journée du 28 janvier dernier s'est élevé à quelques 21%... trop peu pour peser sur les négociations... et la tutelle l'a bien compris.

Le 9 février, le Ministère a reçu l'intersyndicale et lui a fait savoir que rien de plus ne serait donné pour les salaires des agents du Régime général. Ultime provocation, la tutelle a même indiqué que les salariés de la Sécurité sociale n'avaient pas à se plaindre...

La fédération CFTC Protection Sociale et Emploi ne souhaite pas embarquer les salariés de l'Institution dans un mouvement voué à l'échec et dont ils seront les seuls à payer le prix. C'est pour cette raison que le bureau fédéral a décidé de ne pas se joindre aux appels de grève le 2 mars dans la branche Famille et le 8 mars dans la branche Recouvrement, et tout autre appel national à la grève.

**La fédération CFTC Protection Sociale et Emploi profitera plutôt de la renégociation des COG dans les Branches pour porter ses revendications et peser réellement sur les politiques salariales.**

Par ailleurs, le Conseil confédéral de la CFTC a décidé de poursuivre son engagement au sein de l'intersyndicale pour l'Emploi mais ne participera aux manifestations organisées le 23 mars prochain.

En l'état actuel des choses, la CFTC juge ces actions prématurées et compte sur les rendez-vous demandés et programmés lors du sommet social du 15 Février à l'Élysée pour faire avancer ces dossiers. Il ne peut y avoir pour la CFTC d'actions par procuration.

**SERVIR LES SALARIES,  
NE PAS SE SERVIR D'EUX**